

ED 2026 9 1834

Genève, le 19. Avril 1851.



Monsieur le Président
et Messieurs les Membres du Conseil Fédéral Suisse

Swiss German text:
Iringende Einführung zum...
Einführung des...
...
Sanktion.

Très honorés Messieurs!

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dernière missive du 9. br.
Le but principal de la présente est, pour vous prévenir que les traités de
Commerce entre la Belgique & l'Angleterre et le Govt. Sardes, viennent
d'être approuvés par les Chambres, en sorte qu'ils entreront en vigueur pour
le 1^{er} Juillet p^{rs}, tels qu'ils ont été proposés.

J'ai eu occasion de parler de nouveau avec M. le Ministre de
Commerce, Comte Cavour, qui m'a dit qu'il attend vos propositions de
votre part, concernant le traité de commerce à faire entre le Govt. Sardes
et la Suisse, en m'assurant de surcroît, qu'il fera tout son possible pour
que ce traité puisse être terminé et approuvé pendant la session actuelle
du Parlement, espérant toute fois que le Conseil Fédéral y mettra les
mêmes bonnes dispositions, que lui, pour atteindre ce but.

Autant que j'ai pu entrevoir, le Gouvernement Sardes Messire beaucoup
à ce que, à cette occasion le traité fait, en 1815, entre le Gouvernement de
Genève et le Gouvernement Sardes, de même que la question des zones,

EDGEN. ARCHIV.

9.a

Handwritten note at the bottom:
Das geht nicht so auf den Vertrag. Die Bedingungen zwischen der Schweiz & Savoyen sind hier missig und schwierig als die
zwischen Frankreich & Belgien & England, dass es einige Jahre möglich.



lésés en quelque sorte pour la Douane fédérale, soient réglés d'une manière équitable et à la satisfaction des deux pays. Je vous communique cela, déjà à présent, pour vous mettre dans le cas de m'en donner vos instructions nécessaires à ce but.

Le susdit M. le Ministre m'a indiqué par sa dépêche de hier soir, dont j'ai l'honneur de vous remettre copie, ci-joint, que le Conseil des Ministres a pris en considération les ouvertures faites par moi, relativement à la négociation d'un traité de commerce, et a désigné M. le Comte de Castellbough, 1^{er} Officier du dit Département, pour représenter M. le Ministre dans cette négociation avec moi.

J'attends donc avec anxiété vos instructions et propositions, pour pouvoir m'y régler strictement en commençant à traiter sérieusement; il est d'autant plus urgent de les recevoir au plus tôt possible, vu que les Chambres ne resteront réunies que jusqu'à la fin Mai, ou le 15 juin prochain au plus tard. Et si le traité ne sera pas conclu, avant la dite clôture, il ne pourra plus être approuvé qu'en Automne prochain et entrer en vigueur seulement le 1^{er} Janvier 1852.

Le retard seroit à déplorer à l'égard des produits manufacturiers

suisses, en perdant le mois de temps sur les susdits traités avec
la Belgique et l'Angleterre, vu que pendant ce laps de temps, ils
payeroient encore les anciens droits d'entrées.

Dans l'attente d'être honoré bientôt de vos instructions
en question, j'ai prie Monsieur le Président et Messieurs les Membres
du Conseil fédéral, d'agréer l'assurance de ma plus haute
considération et parfait dévouement

Le Consul
de la Confédération Suisse

Ch. Muret